Annexe C

DEPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES

Extrait du Registre des Délibérations

Communauté de Communes du Pays Toy

Nombre de Délégués : 30
En exercice : 30

Présents :
Votants :

L'an **DEUX MILLE ONZE**
Le 16 juin 2011 à 21 heures
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Vallée de Luz St Sauveur.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juin 2011

Présents :
Absents :

Secrétaire de séance :

PROJET DE DELIBERATION

Objet : Soutien au projet de réhabilitation du gymnase mené par la commune de Luz-Saint-Sauveur

M. Jean-Marie DUPONT informe le conseil communautaire du projet de réhabilitation du gymnase mené par la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Toy (CCPT) s'est créée récemment, qu'elle demande à se développer en élargissant son champ d'action et qu'une réflexion sur l'extension de ses compétences a d'ores et déjà été initiée au niveau des élus communautaires.

Il précise que la CCPT n'a pas pris, lors de sa création, la compétence liée à la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaire. La commune de Luz-Saint-Sauveur ayant assuré l'opération de construction du gymnase, elle en assure toujours par défaut, la gestion et l'entretien.

Etant donné que le gymnase de Luz-Saint-Sauveur est le seul équipement de la sorte à l'échelle du canton, M. le Président souligne que cet équipement représente un caractère structurant pour l'intégralité de la vallée du Pays Toy et propose donc d'apporter le soutien des délégués communautaires au projet de réhabilitation porté par la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- RECONNAIT le caractère intercommunal de ce projet,
- DECIDE de soutenir le projet de réhabilitation du gymnase porté par la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les Signatures.

Le Président,
Jean Marie DUPONT